

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 octobre 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Monsieur le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le poste de conseiller au siège no 3 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 12 septembre 2016 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'AOÛT 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités d'août 2016 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2016-10-332

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de \$ 25.00 à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** pour l'activité Expo-Sciences qui aura lieu en février 2017.

- EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

2016-10-333

Attendu qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

Attendu que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti Libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et mener un examen de Postes Canada;

Attendu que les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal public canadien;

Attendu qu'un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

Attendu qu'il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires, de "verdir" Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et, d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc réponde au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre à parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO, et encourage sa population à faire de même.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

2016-10-334

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$50 258.27 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ - AUTORISATION DE PAIEMENT

2016-10-335

Considérant que la municipalité doit renouveler ses assurances auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période de novembre 2016 à novembre 2017;

Considérant que la directrice générale a remis aux élus une copie détaillée de la facture d'assurances datée du 16 août 2016 couvrant la dite période ainsi qu'une copie du tableau des emplacements, véhicules, équipements et biens divers assurés, pour fins d'analyse;

Considérant que les élus approuvent le renouvellement de cette assurance telle que soumise;

Il est proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$13 142** à Groupe Ultima, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant le **renouvellement des assurances de la municipalité** pour la période du 10 novembre 2016 au 10 novembre 2017.

10- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gilbert Béland dans le but d'adopter un règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2017.

11- **AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017 (ROUTE MASSÉ)**

2016-10-336

Considérant que la municipalité doit procéder au déneigement et déglçage de la route Massé appartenant au ministère des Transports, suite au contrat intervenu entre le dit ministère et la municipalité en août 2016 pour une période de trois ans soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

Considérant que l'abrasif demandé doit être en conformité avec les exigences du ministère des Transports;

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 19 septembre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement d'abrasif pour la saison hivernale 2016-2017;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue par la municipalité;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant (montant avant taxes):

- Les Entreprises L. Michaud & Fils : \$31.00 / tonne (\$7750, transport inclus)

Il est proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission des Entreprises L. Michaud & Fils et **autorise l'achat de 250 tonnes d'abrasif** au prix de \$31.00 la tonne, livraison incluse, pour un total de \$7750, taxes en sus, conditionnellement à ce que l'attestation de conformité des matériaux soit fournie à la municipalité avant la livraison des matériaux.

12- **CONTRAT DE SERVICE POUR TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR 2017**

2016-10-337

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le **contrat de service avec Sani-Manic Inc. pour l'année 2017**, concernant le transport et le traitement d'eaux usées provenant de fosses fermées sur le terrain de la salle communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc, représentant 25.2 mètres cubes et ce, au coût de \$40.00 du mètre cube plus 15% pour surcharge, assurance environnementale et carburant, taxes en sus. De plus, le prix pour la pesée par camion sera de \$20.00.

13- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR PRODUITS PÉTROLIERS

2016-10-338

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demander des soumissions pour l'approvisionnement des produits pétroliers** sur invitation écrite pour l'année 2017.

14- AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DU CAMION 1994 À COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

2016-10-339

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin, ou l'opérateur en chef de machinerie Francis Girard, à se rendre à la SAAQ afin **d'immatriculer le camion Inter 1994** et ce, à compter du 1^{er} novembre 2016.

15- RÉSOLUTION CONCERNANT LA VENTE DE TERRAINS À M. RÉJEAN GAGNON

2016-10-340

ATTENDU QUE M. Réjean Gagnon, résidant au 1150 route 132 Est, Sainte-Angèle-de-Mérici, a démontré son intérêt à acquérir les terrains municipaux adjacents à ses lots numéros 5 304 569 et 5 304 568, soit :

- Une partie du lot 5 829 754 (représentant une partie du tracé de l'ancien chemin Matapédia);
- Une partie du lot 5 829 753 (représentant une partie de l'ancienne route Massé rattachée à un terrain remis à la municipalité par le Ministère des Transports);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite se départir de ces parties de lots;

ATTENDU QUE les lots 5 829 753 et 5 829 754 sont évalués au rôle d'évaluation foncière à 600 \$;

ATTENDU QUE M. Gagnon s'engage et accepte d'assumer tous les frais liés à cette transaction, à l'exception des frais de notaire qui seront partagés en parts égales, la part de la municipalité n'étant due qu'à la condition que la transaction se réalise;

ATTENDU QUE le notaire sera choisi et mandaté par M. Gagnon;

ATTENDU QUE M. Gagnon demande à ce que les plans de cadastre et la demande de subdivision cadastrale afin de distraire les parties de lots visées soient faits par l'entremise d'un arpenteur-géomètre choisi, mandaté et payé par lui;

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michel Paris

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la municipalité accepte de vendre à monsieur Réjean Gagnon, les parties des lots 5 829 754 et 5 829 753 adjacentes à ses propriétés, tel que ces parties de lots sont identifiées aux croquis faisant partie intégrante de la présente résolution, pour un montant de 600 \$, taxes en sus s'il y a lieu;
- **QUE** la municipalité accepte que les nouveaux plans de cadastres et la demande de subdivision cadastrale soient faits par l'entremise

d'un arpenteur-géomètre choisi, mandaté et payé par M. Réjean Gagnon, dans le respect du croquis faisant partie intégrante de la présente résolution et suivant les instructions de la municipalité;

- **QUE** l'ensemble des frais découlant de cette transaction seront à la charge de M. Gagnon, à l'exception des frais de notaire qui seront partagés en parts égales, la part de la municipalité n'étant due qu'à la condition que la transaction se réalise.

16- RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2016-2017

2016-10-341

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **détermine les chemins qui feront l'objet d'entretien d'hiver 2016-2017** pour les véhicules automobiles ainsi que les critères établis, à savoir :

Chemin Montée Chamberland	0.30 km
Chemin rang 2 Cabot	2.60 km
Chemin rang 1 Massé	4.20 km
Chemin rang 2 Massé	6.32 km
Chemin rang 3 Massé	5.82 km
Chemin rang 4 & 5 Massé	7.29 km
Chemin Tour-du-Lac	1.76 km
Route Sainte-Jeanne d'Arc	3.13 km
Route du Portage	8.07 km
Route Massé, à partir du coin St-Jean jusqu'aux limites du Rang 6 de La Rédemption	8.98 km

Tous les autres chemins publics de la municipalité seront fermés pour la période hivernale 2016-2017. Ces chemins seront ouverts à la circulation à compter du 1^{er} mai 2017.

L'entretien des dits chemins sera fait selon les exigences et aux conditions du Ministère des Transports qui sont définies dans le contrat avec le dit ministère;

Lors du déneigement, étant donné que la municipalité ne procède pas au transport de la neige, la municipalité la dépose sur les propriétés privées à l'aide du souffleur, tout en minimisant l'impact aux propriétaires privés;

Tous les bris occasionnés aux véhicules automobiles durant la période d'ouverture des chemins d'hiver sont à l'entière responsabilité des propriétaires de ces véhicules, et ce, jusqu'à la fin de la période de dégel tel que décrété par le Ministère des Transports;

Tous les propriétaires de boisés doivent au préalable demander la permission à la municipalité pour le déneigement et à leurs frais, et obtenir la dite permission par résolution;

L'entrepreneur faisant l'ouverture des chemins pour les propriétaires de boisés devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile à la municipalité avant d'effectuer la dite ouverture;

Le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;

La municipalité se dégage de toutes responsabilités.

17- RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018

2016-10-342

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé de Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

18- RESPONSABLE DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL

2016-10-343

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Mme Louise Roy en tant que **responsable de l'entretien de la porte d'entrée du bureau municipal** pour la période hivernale 2016-2017 et ce, pour un montant de 250\$.

19- ENGAGEMENT DE L' OPÉRATEUR EN CHEF DE MACHINERIE D'HIVER

2016-10-344

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient les services de M. Francis Girard comme opérateur en chef de machinerie d'hiver** pour la saison hivernale 2016-2017 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Girard. La date de début de travail à ce poste est fixée au 27 novembre 2016 pour une période se terminant le 22 avril 2017. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

20- VARIA

A) FORMATION DG OFFERTE PAR L'ADMO EN COLLABORATION AVEC LA COMBEO

2016-10-345

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à assister à la **formation "Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien"** et ce, au coût de \$295. La formation se donnera à la mi-novembre à Mont-Joli.

B) DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR OUVERTURE DE COUR

2016-10-346

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **ne peut accepter la nouvelle demande d'ouverture de la cour de l'église pour l'hiver 2016-2017** faite par la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc en date du 25 septembre 2016. L'entente établie entre les deux parties en 2013 demeure inchangée.

C) EMPLACEMENTS POUR INSTALLATION DES ENSEIGNES D'ACCUEIL DE LA MUNICIPALITÉ

2016-10-347

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'installation des nouvelles enseignes d'accueil** de la municipalité comme mentionné ci-dessous:

- Une enseigne sera installée sur le terrain du 271 route Massé appartenant à Madame Nicole Ouellet, lot no 5304471. La directrice générale est autorisée à signer l'entente avec la propriétaire du dit terrain.
- Une enseigne sera installée sur le terrain appartenant à Suncor Energy, lot no 5304310. L'ajout d'un panneau à l'arrière de l'enseigne avec la mention "Au revoir" devra être ajouté par le fournisseur pour un montant approximatif de \$745.

D) DEMANDE D'OUVERTURE DE CHEMIN PAR M. JEAN-GUY CORBIN

La directrice générale donne de l'information supplémentaire aux élus en rapport avec l'approvisionnement en abrasif pour les rangs. Il y a discussion par les membres du conseil. Demande est faite à la directrice générale de préciser au demandeur, M. Jean-Guy Corbin, les exigences du conseil concernant sa demande d'ouverture de chemin.

E) **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE GESTION
DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS**

2016-10-348

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme le conseiller Michel Paris en tant que **représentant afin de siéger au conseil d'administration du Comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis** et ce, pendant une période de deux ans à compter de novembre 2016.

21- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 21h45 et se termine à 21h46.

22- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h46.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière